

MARCHE N° 2023049

**Requalification et extension du Centre d'exploitation des mobilités décarbonées à Niort –
Lot n° 13 (cloisons faux plafonds)**

Avenant n° 4

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, RIDORET MENUISERIE SA, 70 rue de Québec – ZI Chef de Baie, 17000 LA ROCHELLE,
SIRET 302001797 00042,

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 2023049 relatif à la requalification et extension du dépôt des transports à Niort (Lot n° 13 – cloisons faux plafonds) signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et RIDORET MENUISERIE SA et notifié le 27 octobre 2023
- l'avenant n° 1 à ce marché, notifié le 12 décembre 2024 ;
- l'avenant n° 2 à ce marché, notifié le 9 mai 2025 ;
- l'avenant n° 3 à ce marché, notifié le 18 juillet 2025 ;
- les articles L. 2194-1 alinéa 6° et R. 2194-7 du Code de la commande publique ;
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 10 novembre 2025 autorisant la signature du présent avenant.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Au gré de l'avancement des travaux, il est devenu nécessaire de procéder à l'ajout de joués pour lanterneau d'extraction fumée du bâtiment B.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les travaux décrits et identifiés à l'annexe mentionnée à l'article 3 du présent avenant.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

Lot n°	Désignation du lot	Montant HT initial du marché	Montant HT de l'avenant 1	Montant HT de l'avenant 2	Montant HT de l'avenant 3	Montant HT de l'avenant 4	Montant HT du marché après avenant(s)	% entre marché initial et avenant(s)
13	Cloisons Faux Plafonds	200 000,00 €	-2 730,90 €	3 984,38 €	1 216,09 €	414,00 €	202 883,57 €	1,44 %

ARTICLE 3 - ANNEXE

Le présent avenant comporte une annexe (devis n° V2 112031-5).

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le.,
Le représentant légal de la CAN

Référence à rappeler

Devis n° V2 - 112031-5 Etude

Chantier V20027 23-0017-V2
rue Blaise Pascal
rue Paul Sabatier
79000 NIORT

Affaire **Requalification et extension du Dépôt des
transport de Niort**

Lot 13 Cloisons - Faux Plafonds

TS N°6: Plus Value Habillage Lanterneau Bât B

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION
NIORT**

140 rue des Equarts
CS 28770

79027 NIORT CEDEX

Le 16/07/2025

Métreur Eddy DUTRIEZ

Devis n° V2 - 112031-5			Etude 23-0017-V2 Chantier V20027			Page N° 1 / 2		
Ligne	Repère	Désignation	Quantité	U	Prix unitaire HT	Montant hors-taxes	TVA en %	
Devis de Travaux Supplémentaires								
10	NOTA:							
20	C.4.2	9,00	m²	46,00	414,00	20,00%		
	Plus Value pour fourniture et pose de Jouée en plaque de plâtre							
	Localisation: Quatre Lanterneau Bâtiment B, Vestiaire /							
	Douches,Wc							
40	Sans accord écrit, aucune suite ne sera donnée à ce devis.							
	NOTA : Ces prix ne sont valables que pour les quantités portées sur ce devis, Valeur Base Marché.							
	DELAIS : Appro compris réalisation technique, A dfinir avec M.Dutriez à compter de l'acceptation de ce devis par le maitre d'ouvrage.							

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251110-Cnt19_11_2025-DE

Devis n° **V2 - 112031-5** Etude **23-0017-V2** Chantier **V20027**

Ligne	Repère	Désignation	Quantité	HT	nors-taxes	en %
-------	--------	-------------	----------	----	------------	------

Devis révisable : Valeur base - 05-2023

P = P0 x (0.85 x I / I0 + 0.15)

Devis valable 2 mois à compter de son émission
Sous réserve de la disponibilité chez le fournisseur du produit au moment de l'exécution.
Toute commande qui nous sera passée sur la base de ce devis devra comporter une clause de révision baséesur le ou les indices BT correspondant aux prestations réalisées.

				Total HT	414,00
code	TVA	Montant HT	Montant TVA		
8	20,00 %	414,00	82,80	Total TVA	82,80
				TOTAL TTC	496,80

Les éco-contributions (relative aux coûts de gestion des déchets d'éléments d'ameublement, prévue à l'article L.541-10-6 du code de l'environnement* , en vigueur à compter du 1er mai 2013) sont intégrées (via une estimation) dans nos devis. Le montant réel de l'éco-contribution sera facturé en fonction du montant réellement payés à nos fournisseurs, conformément à la loi.

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix. Il est expressément convenu qu'en cas de litige, le tribunal de La Rochelle sera territorialement compétent.

Vous trouverez en pièce jointe notre attestation d'assurance décennale que vous pourrez aussi télécharger sur le lien <http://www.groupe-ridoret.com/assurance/attestation.pdf>.

Données sur les déchets relatives à l'application de l'article D541-45-1 du code de l'Environnement, Cf. annexe jointe au présent devis.

